



Normes electriques / eclaireage / percage

Par arma, le 30/07/2009 à 04:18

Bonjour, je vais emenager dans mon appartement dans quelque semaines.
Je n'ai pu m'empecher de remarquer que les eclaireage n'etait pas aux plafond mais sur les murs. Le probleme et que ce ne sont que des fils qui pendent avec une ampoule au bout.
Sachant que l'on a pas le droit de faire de trou au risque de perdre la caution, comment puis-je obliger le proprietaire a m'autorisé a faire des trou au niveau de ces eclairages afin d'installer quelque chose qui sera a la fois plus jolie et plus securitaire que des fils qui pendent ?

Coordialement !